



## Divulgation de données personnelles

-----  
Par Leana894

Bonjour,  
Divulguer le nom et prénom d'une personne qu'on connaît personnellement sur internet es ce illégal ?

En effet, mon ami a laissé un commentaire désobligeant sur Twitter ce a quoi j'ai répondu en spécifiant son nom et prénom sans plus.

Ensuite, il m'a menacé de porter plainte si je supprime pas pour doxing car il utilise un speudo sur internet.

Qu'en pensez vous ?

-----  
Par Henriri

Hello !

En bon père de famille j'admets que dans un certain nombre d'outils internet on s'identifie de manière anonyme grâce à des "pseudos". Vous Leana et moi Henriri par exemple sommes justement en train d'échanger par pseudos interposés sans dévoiler nos identités réelles.

Si je connaissais votre identité réelle, alors que vous avez choisi d'intervenir dans ce forum sous un pseudo, je doute que vous soyez heureux que je la révèle "sans plus"... N'est-ce pas ?

Alors en réponse à votre question je pense que vous devriez effacer le nom réel de cet ami de vos messages en question.

A+

-----  
Par Leana894

D'accord je comprends merci pour l'info